

**ALGICIDE PREVENTIF Formule 6 pour fermeture de piscine  
SOLUTION**

**DÉTRUIT LES ALGUES**

dans l'eau des piscines

**DOMESTIQUE**

N° D'HOM . 24 260 LPA.

**GARANTIE:** Chlorure de n-alkyl(40%C12, 50%C14, 10%C16)  
diméthyl benzyl ammonium 5%

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET: 900 mL**

**Avis de modification**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI** 48 rue Boucher, Mont Saint-Hilaire QC J3H 2T6

ARCALE DIST.Inc

~~1255-104 Delorme St-Hyacinthe, Qc J2S 2J3~~ Tel: 450-774-1608

**MODE D'EMPLOI**

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues  
visibles, la dose initiale est de 400ml d' Algicide preventif formule 6  
pour fermeture de piscine par 10 000 litres d'eau de piscine.

2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 100 ml par  
10 000 litres.

3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles,  
surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette  
du produit de surchloration utilisé, et attendre au moins  
24 heures avant d'ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.

4. Dans les eaux qui renferment des algues visibles,  
lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter  
1000 ml d'algicide préventif pour fermeture de piscine par 10 000 litres  
d'eau de piscine formule 6.

**NE PAS appliquer quand des nageurs se trouvent dans les environs immédiats (un délai de sécurité de  
15 minutes est recommandé)**

**PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Dangereux s'il est  
ingéré. Ne pas mélanger à aucun autre produit chimique.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de caoutchouc lors de la manipulation de  
ce concentré. Élimination. Rincer

soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas le

réutiliser. Pour tout renseignement concernant

l'élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au

fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que  
pour le nettoyage des déversements.

**PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau  
à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les  
yeux, garder les paupières écartés et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer

l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion,  
appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire  
un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien

administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.